

**MAIRIE
DE
SAVINS
77650**



Téléphone 01 64 00 69 95
Téléphone urgence : 06 47 43 60 54
E-Mail mairiedesavins@wanadoo.fr
Site internet : <https://www.mairie-savins.fr>

Lettre de la Municipalité N° 39 : Bonne rentrée

Chers concitoyens, concitoyennes

Comme vous avez pu le constater nous connaissons des difficultés avec la gestion du secrétariat de mairie, en effet nous avons dû faire face à l'absence de nos deux secrétaires pendant un peu plus d'un mois et Agnès se trouve en arrêt longue durée. Le secrétariat du RPI est assuré par Catherine et Emilie (qui est actuellement en formation). Le secrétariat de mairie est assuré à 25% par Catherine et nous avons pu trouver une remplaçante une journée par semaine pour Agnès, mais malheureusement ce remplacement s'arrêtera fin août. Nous avons contacté le centre de gestion des collectivités locales qui a mis en place un service d'intérim mais actuellement aucune proposition ne nous a encore été faite. Il est difficile de recruter pour un mi-temps et les logiciels de mairie, très spécifiques, nécessitent une longue période d'appropriation. La rentrée s'annonce donc difficile pour la municipalité mais nous faisons tout notre possible pour gérer au mieux les urgences (notamment l'état civil et l'urbanisme). Nous sommes désolés des désagréments occasionnés et nous faisons au mieux pour passer cette période compliquée.

Jean-Louis CHAIGNEAU
Maire de Savins

Antennes télécommunications : Certains d'entre vous s'étonnent de voir un pylône surgir près du château d'eau. Sachez que le S2E (syndicat de gestion des eaux) interdit dorénavant la présence des antennes de télécommunication sur le château d'eau. Nous avons été contactés par Free il y a quelques mois pour l'installation d'un pylône qui servira aux utilisateurs Free mais l'antenne est également prévue pour accueillir d'autres opérateurs (ce qui explique sa hauteur), cela permet donc de maintenir la couverture du réseau pour les différents opérateurs (Free, SFR, Orange, Bouygues). Cette antenne est destinée à remplacer celles du château d'eau. Les études préalables, le suivi du chantier et des travaux ont été particulièrement positifs avec des interlocuteurs dédiés et compétents.

Voirie : Nous sommes toujours en contentieux avec l'entreprise Pépin à la suite de deux malfaçons consécutives route de Sognolles nous obligeant à fermer momentanément cette rue en période de forte chaleur. L'expert désigné par le tribunal administratif s'est rendu sur place mais la procédure sera longue. Fort heureusement les faibles chaleurs de cet été ont occasionné peu de troubles de la circulation mais nous espérons que cette situation soit réglée avant l'été prochain.

Maison pour tous : bientôt terminée.

Les travaux sont quasiment terminés pour ce **lieu de convivialité accessible à tous les savinois** (il est très important de rappeler cet objectif fondamental) ainsi qu'un lieu nécessaire aux besoins de la commune (stockage à l'étage, bureau d'accueil mairie pour les personnes à mobilité réduite).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de préservation du patrimoine, de soutien aux associations locales, de maintien de la convivialité au sein du village, et de création d'une annexe de mairie accessible aux handicapés. A l'intérieur les finitions du sol de la grande salle sont terminées, et à l'extérieur la verrière, ainsi que le cheminement pour les personnes à mobilité réduite avec parking sont réalisés. L'accès entre la mairie et l'espace bureau, stockage et archivage a été créé cet été par une entreprise (compte-tenu des aspects sécurité). Le projet sera donc finalisé avant la fin de cette année. En septembre le bureau de contrôle viendra vérifier les principaux points qui restent à valider. Le 4 septembre l'association « Maison citoyenne » ouvrira les portes de la Maison pour tous notamment aux parents d'élèves, mais également aux savinois qui voudraient en savoir plus et voir le lieu terminé autour d'un café d'accueil.

Eglise : Une première tranche devrait permettre de sécuriser l'édifice et de restaurer le chœur (en rendant à l'Eglise toute sa structure, avec la démolition du mur de parpaing qui sépare la nef et le chœur). Le conseil municipal a validé ce projet afin de pouvoir lancer le contrat rural qui permettra de financer en grande partie les opérations. Notre architecte travaille à pied d'oeuvre afin de nous permettre de valider le programme de subventions auprès de la DRAC et de la Région Ile de France.

Fête du voisinage et 14 juillet : les savinois au rendez-vous, un succès !

Bien vivre à Savins, c'est vivre ensemble, se connaître, s'apprécier, partager... deux occasions ont permis de mettre en œuvre cette ambition de la municipalité : la fête du voisinage du 10 juin et le 14 juillet qui ont été un succès. Lors du 14 juillet 115 personnes étaient présentes au repas : un record depuis plusieurs années. Le défilé aux lampions et le feu d'artifice ont été également couronnés de succès. A l'année prochaine !

Sortie annuelle des jeunes savinois : Compte-tenu des difficultés de gestion du secrétariat au 2^{ème} trimestre nous avons dû reporter la sortie des jeunes savinois afin de nous permettre de bien l'organiser. Traditionnellement cette sortie, offerte par la municipalité, se déroulait entre juin et septembre. Cette année elle aura lieu lors des vacances de la toussaint.

Journée des associations : Bray/ seine et Donnemarie-Dontilly : comme chaque année la communauté de communes organise la journée des associations de 10h à 17h aux gymnases de Bray et Donnemarie-Dontilly. Une navette gratuite sera disponible pour se rendre d'un site à l'autre afin de rencontrer l'ensemble des associations pour vous renseigner et/ou vous inscrire aux diverses activités proposées

Bonne rentrée à toutes et tous !

Pour le Conseil Municipal

Le Maire : Jean-Louis CHAIGNEAU

Rappel de quelques règles concernant le respect du voisinage

Avec le retour du printemps et des tontes et travaux, nous vous rappelons à nouveau les règles à respecter : du fait des plaintes, si ces règles ne sont pas respectées, nous devons recourir à l'amende (ce qui est très dommage, car nous préférons faire appel à l'esprit civique et au respect de la collectivité)

Feux de Brûlages : Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement sanitaire départemental en date du 5 février 1998, dans son article 84 ; **les feux sont interdits**. Les déchèteries disposent de bennes pour les déchets verts. Les feux non autorisés sont de plus en plus fréquents et les fumées gênent le voisinage. Rappelons que la quasi-totalité de nos habitations ont un voisinage proche, et que les feux sont non seulement gênants mais potentiellement dangereux. Il subsiste encore un non-respect de cette règle. Nous déplorons ce fait et des amendes seront dressées pour les contrevenants.

Chiens errants : **nouveau rappel** : les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades et leurs propriétaires doivent veiller à éviter les aboiements intempestifs ainsi que les fugues de leurs animaux.

Taille des haies : nous déplorons encore que de nombreuses haies qui débordent sur les voies publiques ne soient pas taillées, ce qui occasionne régulièrement des risques pour la circulation ainsi que des chutes d'arbres lors de vents forts. Nous demandons aux propriétaires de tailler régulièrement leurs haies pour éviter les incidents.

Je vous rappelle que nous restons à votre disposition pour toute question en contactant la Mairie par mail (mairiedesavins@wanadoo.fr) ou par téléphone (01 64 00 69 95 ou 06 47 43 60 54).

Le secrétariat reste ouvert au public sur rendez-vous pour vos démarches.

Site internet : www.mairie-savins.fr

Compte instagram de la commune : https://www.instagram.com/insta_savins77/

Panneau Pocket : les informations urgentes sont disponibles sur Panneau Pocket, il vous suffit de télécharger cette application gratuite et vous recevrez ainsi les alertes lorsque de nouvelles informations sont disponibles.

